

Motions

à la Chambre. La première vient ajouter 200 noms aux dizaines de milliers déjà reçus. Elle provient de Canadiens qui habitent des localités de la Saskatchewan comme Estevan, Elfros, Pangman, Prince Albert, Regina, Saskatoon et nombre d'autres. Étant donné que la hausse de prix résultant des modifications proposées par le gouvernement à la Loi sur les brevets nuira de façon injuste aux Canadiens qui, pour des raisons de santé, doivent acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance, et que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter les coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition émanant des habitants d'Edmonton, de Leduc, de Beaumont, de Jasper et de Wetaskiwin. De l'avis des pétitionnaires, les transports sont un monopole naturel qui n'est pas réglementé sur le plan économique et une réforme de la réglementation de l'ampleur proposée par le gouvernement dans le projet de loi C-18 va causer un bouleversement inutile dans l'industrie des transports, ce qui entraînera des réductions inacceptables des normes de sécurité ainsi qu'une détérioration de la qualité, du genre et de la fréquence des services. Par conséquent, les pétitionnaires demandent que la Chambre des communes rejette le projet de loi C-18 et veille à maintenir le critère de l'intérêt public comme facteur fondamental de l'élaboration de la politique des transports publics.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter en vertu de l'article 106 du Règlement une pétition qui a été approuvée par le greffier quant à sa forme. Elle émane de plusieurs habitants de Campbell River et de St. Catharines. Ils se plaignent du fait que l'augmentation du prix des médicaments d'ordonnance, qui découle, selon eux, du projet de loi actuel du gouvernement dont est saisi le comité, va nuire à beaucoup de Canadiens, particulièrement aux personnes âgées et à celles qui ont des revenus fixes. Les pétitionnaires considèrent que cela ne rapporte aucun avantage pour le Canada mais profite plutôt aux États-Unis et que nous avons perdu un point dans les négociations sur le libre-échange. Par conséquent, ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions pour éviter ainsi une augmentation inutile du prix des médicaments.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, moi aussi j'ai l'honneur de présenter une pétition de plusieurs citoyens de Cambridge, Guelph et Toronto. Ces pétitionnaires font remarquer que les vols d'entraînement à basse altitude de pilotes de pays de l'OTAN à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, au Labrador, perturbent le mode de vie de nombreux autochtones. Ces exercices vont peut-être créer quelques emplois pour ces derniers,

mais les pétitionnaires sont d'avis que le genre d'emplois auxquels les autochtones sont habitués leur conviendrait mieux, et ils signalent que le fait que ces pilotes s'entraînent à Goose Bay pour voler à basse altitude afin de ne pas être repérés au radar dans l'Europe de l'Est constitue une manoeuvre de combat provocatrice et offensive qui pourrait compromettre la paix mondiale. En conséquence, ils demandent au Parlement de s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) va mettre fin à l'entraînement de vols à basse altitude à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, ainsi qu'aux négociations avec l'OTAN relatives à l'établissement d'une plus grosse base à cet endroit.

* * *

[Français]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

ADOPTION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, et j'ai des raisons de croire qu'elle le donnera, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le premier rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés, présenté à la Chambre aujourd'hui antérieurement, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1310)

[Traduction]

LE BUDGET

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, à la suite de l'annonce faite par le ministre des Finances (M. Wilson), je signale que les trois partis ont eu des pourparlers à ce sujet. Vous obtiendrez le consentement unanime pour la présentation et l'adoption de la motion suivante. Ainsi, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à 16 h 30, le mercredi 18 février 1987, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et passe sur-le-champ à la prise en considération de la rubrique 10 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances; et

Que la Chambre ne s'ajourne pas avant l'ajournement du débat sur la rubrique 10 des travaux des voies et moyens, et que le Président ajourne ensuite la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

(La motion est adoptée.)